

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158000	Date d'inspection Le 14 février 2023
Nom de l'établissement Les Beaux Soleils		Numéro de téléphone (506) 627-4125
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	07 mars 2023	
Commentaires : Les vérifications de tous les membres du Conseil d'administration ne sont pas sur les lieux.			
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : b) dans le cas de l'obtention d'une vérification auprès du ministère du Développement social, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée qui ont des contacts avec les enfants bénéficiaires de services dans l'établissement ou qui tiennent les documents financiers de celui-ci, (ii) les associés d'une société en nom collectif qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement, (iii) les commandités d'une société en commandite qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement.	12(0.1)(b)(i-iii)	07 mars 2023	
Commentaires : Les vérifications de tous les membres du Conseil d'administration ne sont pas sur les lieux.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Visite à la garderie afin de compléter l'inspection de renouvellement. Le ratio fut respecté lors de la visite.</p> <p>Discussion avec directrice : La structure fixe dans le parc principal a été enlevée à l'automne. Des ajouts au parc vont être faits au printemps. Les parcs de la garderie vont être inspectés par la mentore en assurance de la qualité ou l'inspectrice lorsque la neige sera fondue.</p> <p>Les membres du personnel âgés de moins de 19ans n'ont pas le droit de s'occuper seuls d'un groupe d'enfant. Les éducateurs âgés de moins de 19ans sont supervisés en tout temps par un autre éducateur âgé d'au moins cet âge.</p>
--

Commentaires généraux

Observations :

Les enfants ont participé à plusieurs activités de la Saint-Valentin. Ils se sont amusés au théâtre et ont décoré des biscuits avec leurs familles.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

14 février 2023

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date